

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1178-16

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance ordinaire du 2 février 2016, a adopté le règlement numéro 1178-16 intitulé « *Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 194 457 \$ et un emprunt de 194 457 \$ pour les travaux de pavage des rues des Ormes et des Pins dans la Ville de Marieville* ».

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage sur les rues des Ormes et des Pins dans la Ville de Marieville et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 194 457 \$ pour en défrayer le coût, remboursable sur une période de 15 ans.

Le règlement 1178-16 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 16 février 2016 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 mars 2016.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de Ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le vingt-deux mars deux mille seize (22 mars 2016).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 16-14